

Direction de l'Emploi et du Logement (DEL)
12 avenue Paul DOUMER - Centre-ville
BP J3
98849 - Nouméa CEDEX
Tél. 20 42 00 – Fax 20 30 10
logement@province-sud.nc

DECLARATION SUR L'HONNEUR AUTORISATION DE LIBRE ACCES

Dépôt des dossiers :
du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30
le vendredi de 7h30 à 13h00

Je soussigné(e)

Madame Monsieur

Nom _____

Prénom(s) _____

déclare sur l'honneur :

- Laisser le libre accès au terrain (AFAPS et LAPS) pour les services instructeurs
- Laisser le libre accès au logement (APRAH) pour les services instructeurs

Engagement et sanctions encourues en cas de fausse déclaration

1/ En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 100 000 F d'amende le fait :

- ⇒ d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- ⇒ de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- ⇒ de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 300 000 F d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

2/ Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre demande de logement social en Province Sud. Les destinataires des données sont les services internes, de la Direction du Logement de la Province Sud, des opérateurs de logement social.

Pour en savoir plus sur vos droits : www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles

Pour exercer vos droits : www.province-sud.nc/demarches/exercice-des-droits-informatique-et-libertes

Pour en savoir plus sur la façon dont la Province gère vos données : www.province-sud.nc/page-technique/politique-confidentialite-donnees

O J'atteste de l'exactitude des informations fournies.

Fait à _____, le |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Signature